



Quelles sont mes droits au sujet de mes vacances

Par paulo91, le 05/05/2010 à 09:46

Bonjour, rnancienneté 7ans 1/2, union libre , 1 enfantrnJ ai déposé mes dates de vacances le 15 fevrier pour un congé 1 semaine pour le 30 mars au 8 avril (sans réponse de mon directeur je suis parti et j'ai su que le lendemain que je pouvais rester en vacance...) 1er cas . rnPuis j'ai posé 3semaine en juillet (du 7 au 27) , là ca se complique ,3 personnes pose ces dates (dont moi responsable de bar,l adjointe de direction et un autre responsable)le directeur demande qu on sarrange entre nous pour pas avoir les même date , l adjointe de direction me dit que mes dates sont les même que les sienne mais c'est pas grave elle me l'ai laisse,et que c'était bon pour mes dates (pensant que ca venait du directeur aussi) donc accord parfait.rnJe prend mes billets d'avion, plus d autres réservations tout payé en globalité sans remboursementrn2 mois après , on me dit que mes dates sont refusé !! sous prétexte que j'ai pas eu l accord verbal de mon directeur , que l'adjointe de directeur qui a repris ces dates comme les miennes et qui se trouve prioritaire (sans enfant , ni marié) en 6 ans elle a jamais eu 3 semaine de vacances (là,je rigole) maintenant on me demande à moi et l'autre responsable qui a posé en aout 9 aout au28 ayant un enfant et en union libre qu 'on doit décaler nos vacances pour elle puisse avoir ces 3 semaines.rnrnLà , je vous demande que dois-je faire , je suis perdu !! tout en sachant je peux plus me faire rembourser de mes locations que ma femme ne peux changer ces dates (plus de disponibilité sur le planning vacance au sein de son entreprise) et que mon couple vassille a cause de tous ces événements , je sais que ca regarde pas mon entreprisernrnMerci, part avance de votre réponse

Par cris, le **06/05/2010** à **14:42**

bonjourrmon humble avis c'est que tu appelles l'inspection du travail et selon la convention collective dont tu dépends tu as des droits ! et ils te renseignent de suite par téléphone, disons qu'au moins tu seras fixé sur cela. prépares toi par écrit toutes les questions que tu as à leurs poser. puis quoi que tu passes comme accord avec ton patron, les congés ou autre tu fais un courrier remis en main propre le navec accord et signature du directeur ! tu lui en fais 1 copie et tu gardes l'original.rnEnsuite tu dois pouvoir te faire rembourser peut être garderont ils un petit montant ce qu'il appellent des arrhes mais en essayant de négocier avec chacun en expliquant ta situation tu dois pouvoir récupérer ton argent parce que cela non plus ce n'est pas légal qu'ils gardent la totalité des sommes versées. Tu sais de nos jours les gens veulent garder leurs clients.rnbon courage puis essaies de communiquer, vous n'allez pas gâcher votre couple pour 1 patron qui n'assume pas ! franchement cela ne vaut pas le coups !!rnallez courage ciao cris